

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BRIE-SOUS-MATHA**

Séance du : 14 Février 2012

Dépôt en préfecture le :

NOMBRES DE MEMBRES	
En Exercice	Présents
11	---
	Votants

DATE DE LA CONVOCATION	
10 Février 2012	
DATE D’AFFICHAGE	
17 Février 2012	

L’an Deux Mille douze et le quatorze février à 14 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GOURSAUD, Maire.

Présents : Messieurs Bernard GOURSAUD, Pierre SPELETTA, Robert ROBIN, Michel ADAM, Jean-Jacques LABROUSSE, Pierre COLLENOT
Madame Michelle GUILLAUME.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames Christine SABOURAUD, Natacha BLANCHET et Françoise GUIDANT.

Absent avec pouvoir : Jean-Louis TEXIER pouvoir à Bernard GOURSAUD

Secrétaire de séance : Monsieur SPELETTA Pierre

Séance de 14 heures 00 :

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l’article L2121-15 du CGCT, Monsieur SPELETTA Pierre est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 10 février 2012, Monsieur Pierre Collenot étant resté dehors devant la mairie pour empêcher la séance d’avoir lieu, le quorum n’a pas été atteint. C’est pourquoi la séance a été reportée à ce jour.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de rajouter une question supplémentaire : le remboursement de la caution pour le logement social occupé précédemment par Philippe FOUCHER.

1. Informations du Maire :

∞ Vente OLIVRE / GELEE : Non préemption

∞ Vente MOREAU / DENECHERE : Non préemption

∞ Le contrat CAE de Jérémy Rulland s’est terminé le 31 janvier 2012

∞ Le contrat CAE de Julie Louis a été renouvelé jusqu’au 31 juillet 2012 (Prise en charge à 80% par l’Etat)

∞ Suite à la visite de la commission de sécurité de la salle des fêtes et au contrôle effectué par Véritas, des travaux de mise aux normes et en conformité ont été réalisés par l’électricien. Notre dossier repassera en commission le 08 mars 2012.

∞ SDCI : nous avons reçu le compte-rendu de la CDCI du 19 décembre 2011 envoyé par la Préfète. Ce document est consultable en mairie.

∞ Barrières de dégel : Des barrières de dégel vont être mises en place dès le 15 février 2012 dans la commune afin d’éviter au maximum la dégradation de la voirie pendant la période de dégel.

∞ Projet église : un rendez-vous est pris avec Mr Cazenave, DRAC, le 08 mars 2012 pour discuter du projet. Tous les conseillers municipaux désirant assister à cette rencontre sont les bienvenus.

∞ Site internet : les secrétaires de la mairie ont mis en ligne le site internet avec la contribution de Michel Adam. Le coût annuel est de 180€ TTC. Vous pouvez le consulter à l’adresse suivante : <http://www.briesousmatha.fr>

∞ Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les contrats d’assurances des biens communaux ont été transférés de Mutuelle de Poitiers à Axa assurances (garanties supérieures pour un coût moindre).

∞ Ouverture d’une classe de sciences en primaire : un projet mené par la CDC de Matha d’ouverture de classe de sciences est en cours d’étude. Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes ayant refusé de prendre la compétence école, ce qui est fort regrettable, n’est pas en mesure de lancer ce genre de projet.

∞ Monsieur le Maire fait un résumé des points abordés lors de la dernière réunion à la CDC :

∞ **Projet piscine non couverte (ouverte de juin à août) :** Selon l’étude présentée, le coût global du projet s’élève à 2 325 000 € avec un autofinancement de 800 000 € pour la CDC ce qui représente un remboursement annuel de 75 000 € sur 20 ans.

Le coût de fonctionnement annuel est estimé à 50 500 € de charges pour 23 550€ de recettes (comprenant déjà une participation financière de Matha). Les délégués de la CDC ont eu à se prononcer à ce sujet, par 7 voix contre (dont les 2 délégués de Brie-sous-Matha), 4 absentions, la proposition a été adoptée. Il est fortement probable qu’il y ait une deuxième tranche pour réaliser la couverture de la piscine (non chiffrée).

Monsieur Le Maire indique que ce projet pharaonique n'est selon lui pas raisonnable et inamortissable et qu'il entraînera forcément une fiscalité supplémentaire sur l'ensemble des ménages. Le dossier piscine fourni par la CDC est consultable en mairie (un article est paru dans l'hebdo à ce sujet le 09.02.2012)

∞ **Balayeuse** : Le bilan financier 2011 de la balayeuse acquise par la CDC depuis quelques années a été présenté avec un déficit annuel de 44 500 € malgré la mise en garde du Maire de Brie-sous-Matha lors de l'acquisition (matériel très technique).

∞ **Ordures ménagères** : La communauté de communes a voté une augmentation de 3% sur les ordures ménagères pour l'année 2012 et une prévision d'augmentation supplémentaire pour 2013 suite à la construction d'un nouvel incinérateur. (Brie-sous-Matha a voté contre considérant que cette augmentation aurait pu être prélevé sur le budget général de la CDC)

∞ **Article Sud ouest** : Monsieur le Maire transmet aux conseillers municipaux un article paru dans Sud Ouest le 04 février 2011.

A 14h22, Monsieur Collenot quitte la séance et donne pouvoir à Jean-Jacques Labrousse.

∞ **Restos du cœur / SOLMAT** : Monsieur le Maire explique avoir reçu la sollicitation de la SOLMAT pour une subvention. Il informe qu'il a rencontré un responsable des restos du cœur. Celui-ci lui a expliqué que les restos du cœur désiraient implanter une antenne sur Matha qui proposerait 1 à 3 distributions supplémentaires hebdomadaires (en plus de la SOLMAT) mais que cette proposition n'a pas reçu d'avis favorable.

Jean-Jacques Labrousse trouve cela regrettable et propose qu'un courrier soit envoyé à la SOLMAT et au Maire de Matha afin de leur expliquer que dans ces conditions, la Commune de Brie-sous-Matha refuse de verser quelque subvention vu ces exposés.

2. Délibération relative à l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion :

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire comme chaque année de déléguer par délibération au centre de gestion 17 la passation d'un contrat d'assurance groupe couvrant les obligations statutaires. Il fait lecture de la proposition de délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

3. Logement situé 13 Rue Basse : Loyer à fixer.

Suite à la remise à neuf du logement situé 13 rue Basse, le Maire propose de porter le montant du loyer mensuel à 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition par 6 voix POUR et 2 voix CONTRE (COLLENOT-LABROUSSE)

4. Acquisition d'armoires pour le classement des archives mairie.

Suite aux préconisations des Archives Départementales quant à la conservation des archives, Monsieur le Maire propose d'acquérir 3 armoires en acier ainsi que des tablettes supplémentaires pour un coût de 1418.70 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

5. Dépôt de deux dossiers DETR pour l'année 2012 (station de lavage et rénovation mairie 2^{ème} tranche).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'année 2012, les petites communes de moins de 500 habitants pourraient déposer 2 dossiers de demande de subvention au titre de la DETR. Monsieur le Maire propose donc de présenter un dossier concernant le projet de station de lavage qui serait le dossier prioritaire. Dans un deuxième temps, il propose de présenter un dossier pour la 2^{ème} tranche de rénovation de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer dès que la préfecture nous aura communiqué toutes les informations, 2 dossiers DETR au titre de l'année 2012 : un pour la station de lavage (dossier prioritaire) et un pour la rénovation de la mairie.

6. Remboursement de la caution de Philippe FOUCHER.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser la caution versée par Philippe Foucher pour le logement situé 13 rue basse suite à son décès.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

7. Fiscalité : Instauration d'une réduction de base minimum en faveur des assujettis dont le montant des recettes ou du chiffre d'affaires est inférieur à 10 000 €.

Monsieur le Maire donne lecture et explique le courrier reçu concernant la nouveauté législative en matière de délibération fiscale sur la base minimum de cotisation foncière des entreprises. Le Conseil Municipal doit délibérer afin de fixer un pourcentage de réduction applicable à la base minimum sur cette cotisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de réduire la base minimum des assujettis dont le montant hors taxes des recettes ou du chiffre d'affaire au cours de la période de référence est inférieur à 10 000 €
- fixe le pourcentage de réduction à 50%.

8. FDGDON : Adhésion 2012.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la fédération FDGDON qui sollicite la commune pour une subvention. Il rappelle que nous avons contacté cette fédération pour qu'elle participe à notre réunion publique sur les frelons asiatiques et que nous n'avons jamais reçu aucun retour de leur part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette sollicitation.

9. Station de lavage : dépôt d'une déclaration préalable

Considérant la délibération du 25 Octobre 2011, validant le projet de création d'une station de lavage du matériel agricole et de gestion des effluents phytosanitaires.

Considérant la délibération du 25 novembre 2011 autorisant Le Maire ou son Adjoint délégué à déposer un permis de construire au nom et pour le compte de la Commune et à signer tous documents s'y afférant et à lancer une consultation d'architectes à ce sujet.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'est pas nécessaire d'avoir recours à un architecte, renseignements auprès de la Sous-Préfecture de Saint Jean d'Angély et confirmés par les services de la DDTM. La DDTM nous informe qu'il faut déposer une simple déclaration préalable et non un permis de construire.

Après délibération, le Conseil Municipal par 6 voix POUR et 2 Abstentions (COLLENOT-LABROUSSE).

- AUTORISE Le Maire ou son Adjoint délégué à déposer une déclaration préalable au nom et pour le compte de la Commune et à signer tous documents s'y afférant
- DIT que les crédits seront inscrits au BP 2012.

10. Energies renouvelables : Avis sur projet photovoltaïque et de géothermie pour la mairie et les bâtiments annexes.

Monsieur le Maire explique qu'il a participé à Saintes à une réunion organisée par la Région sur les énergies renouvelables. Après discussion, la possibilité de faire installer des panneaux photovoltaïques sur les toits de la mairie et de ses annexes ainsi que la mise en place de géothermie afin de chauffer les locaux communaux sont évoqués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire

- à demander une étude sur la pose de photovoltaïque et la géothermie à la mairie.
- A réaliser et à déposer les dossiers de demandes de subventions.

11. Elections Présidentielles et Législatives.

En vue des prochains scrutins des élections présidentielles les 22 avril et 06 mai 2012 et des élections législatives les 10 et 17 juin 2012, les permanences par les Conseillers Municipaux ont été établies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h15.

